

COMpte RENDU DE REUNION  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt, le treize mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tindoux sous la présidence du Maire, Fromaget Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 11 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADE Alban, GUILLEMET Dominique GIRARD Claude, GUILLOTEAU Thomas, ROUSSEAU Véronique, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul

Absent(s) excusé(s) :-

Absent (s) :

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Véronique

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 27 février 2020 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé.

**2020-05-01 Informations générales**

- Les règles de fonctionnement et de gouvernance des collectivités territoriales pendant la crise sanitaire sont modifiées par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Madame le maire rappelle qu'elle se voit confier automatiquement toutes les compétences qui pouvaient lui être déléguée par le conseil. Ce dernier décide de confier ces compétences à Madame Fromaget Marie-Thérèse, Maire.
- Distribution des masques aux habitants de la commune : une première distribution a eu lieu le samedi 9 mai à la salle tindoux. 2 masques sont offerts par habitant d'une part par le Conseil Départemental de la Vendée et d'autre part par la Communauté de Communes du Pays Fontenay Vendée. Les fournisseurs n'ont pas complètement honoré leurs marchés, la commune a pu distribuer dans la limite du stock reçu un masque aux habitants et enfants de +10 ans. Une deuxième distribution sera faite dès que l'ensemble de la dotation sera reçu.
- Il a été rappelé qu'une inscription à la newsletter est possible pour recevoir les informations de la commune en contactant le secrétariat de la mairie.

**2020-05-02 Décision concernant l'employé technique communal**

Une convention de mise à disposition a été réalisée avec le SYCODEM pour qu'un de leur agent technique travaille à mi-temps en tant qu'agent technique de la commune et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Il continuera à être rénuméré par sa collectivité d'attachement, une facture mensuelle sera transmise à la commune de Marsais sainte Radegonde. Un planning a été établi avec la concertation du Sycodem.

Vu les circonstances de la crise sanitaire, et après consultation les élus présents donnent les pouvoirs au Maire pour signer la convention de mise à disposition et tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Rivière s'est également entretenu avec des élus de la commune de St Martin des Fontaines, pour une mise à disposition ponctuelle de leur agent technique pour aider aux travaux d'entretien et de voirie. Un accord de principe a été conclu, il faut resigner une convention.

#### **2020-05-03 Etudes achats matériels**

Monsieur RIVIERE présente des devis pour l'achat d'une tondeuse et autres matériels, qui ont été demandés à Pierre Claude Motoculture – St Martin de Fraigneau. Ce matériel correspondant aux besoins de la commune :

- 1- matériel Grasshooper 721DT - diesel au prix de 18 166.67 € HT -
- 2- matériel Grasshooper 721DT - essence au prix de 14 166.67 € HT
- 3- Taille haie et débroussailleuse sur batterie pour 1 640.23 € HT

La tondeuse actuelle sera reprise pour 1 500 € ttc par ce vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire à signer le devis concernant l'achat de matériel Grasshooper Diesel au prix de 18 166.67 € HT.

Le devis concernant la taille-haie et débroussailleuse est mis en attente.

#### **2020-05-04 Voirie 2020**

Monsieur GIRAUD, a chiffré les travaux de voirie suite à la rencontre avec les élus. Des priorités vont être faites, un groupe d'élus se réunissent pour étudier ce devis et poser ces priorités.

#### **2020-05-05 Questions diverses**

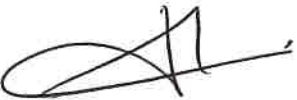

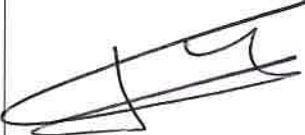


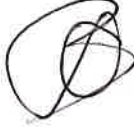







- 1- SIVOM Ecole Publique Jules Verne : Monsieur le Président du SIVOM et Maire de l'Hermenault, a ouvert l'école publique à partir du 12 mai pour l'accueil des élèves sur la base du volontariat, avec un protocole sanitaire élaboré par l'équipe enseignante. Les représentants du SIVOM déplorent un manque de concertation dans la gestion et ainsi les décisions ont été prises sans discussion.

La garderie n'est pas ouverte, sauf sur l'Hermenault pour le personnel soignant.

La cantine du 12 au 15 mai, un pique-nique était fourni par les familles à leurs enfants. A partir du 18 mai, la cuisine centrale de Fontenay le Comte fournira un plateau froid pour tous les enfants des écoles publiques et privées qui restent à la pause méridienne.

- 2- Réouverture des églises : mme le maire donne son accord.
- 3- Bibliothèque municipale fermée jusqu'à nouvel ordre.
- 4- Aires de jeux : fermées jusqu'à nouvel ordre.
- 5- Fibre optique : un courrier pour élagage des arbres gênants à l'installation de la fibre en aérien va être adressé aux propriétaires concernés. Les travaux installation de la fibre devront se terminer fin novembre 2020.

*Clôture de la séance à 23h00*

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 
<u>DEGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 
<u>GUILLEMET Dominique</u> 	<u>GUILLOTEAU Thomas</u> 	<u>LOISEAU Nathalie</u> 
<u>PORCHER Agnès</u> 		

**Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :**

2020-05-02	Décision concernant l'employé technique communal
2020-05-03	Etudes achats matériels

